



Commission des Affaires intérieures et de l'Égalité entre les femmes et les hommes

Procès-verbal de la réunion du 16 juillet 2020

Ordre du jour :

- 1. Présentation par Madame la Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes du Plan d'action national pour une égalité entre les femmes et les hommes**
- 2. Divers**

*

Présents : M. Gilles Baum, M. François Benoy, M. Dan Biancalana, Mme Francine Closener, M. Jeff Engelen, Mme Chantal Gary, M. Claude Haagen, M. Max Hahn, Mme Françoise Hetto-Gasch, M. Claude Lamberty, Mme Lydia Mutsch

M. David Wagner remplaçant M. Marc Baum

Mme Taina Bofferding, Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes
Maryse Fisch, Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes
Ralph Kass, Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes
Mme Tania Sonnetti, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Marc Baum, M. Aly Kaes, M. Gilles Roth, M. Michel Wolter

M. Marc Goergen, observateur délégué

*

Présidence : M. Dan Biancalana, Président de la Commission

*

- 1. Présentation par Madame la Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes du Plan d'action national pour une égalité entre les femmes et les hommes**

Après avoir souhaité la bienvenue aux différents intervenants, Monsieur le Président Dan Biancalana (LSAP) procède à un succinct récapitulatif des antécédents parlementaires qui ont mené à l'élaboration du présent Plan d'action national pour une égalité entre les femmes

et les hommes (ci-après « plan d'action national ») faisant notamment référence au débat de consultation tenu le 28 mars 2019 en vue de sa préparation.

Madame la Ministre Taina Bofferding souhaite d'emblée souligner que le plan d'action national sous rubrique est conçu de manière à considérer l'égalité entre femmes et hommes comme un objectif transversal à traiter de manière holistique ; un objectif qu'il s'agit de poursuivre dans tous les domaines de la vie, que ce soient la vie privée ou professionnelle, ainsi que la participation politique.

À ce stade, le Luxembourg connaît une égalité entre les genres dite *de jure* dont il incombe au Gouvernement de l'appliquer pour en arriver à une égalité *de facto*. En guise d'illustration, l'oratrice cite l'exemple de la représentation des genres dans les organes décisionnels qui dénotent toujours une absence marquée de femmes ; un autre exemple serait la quote-part disproportionnellement élevée des femmes qui interrompent leurs carrières pour des raisons familiales ou n'occupent pas une tâche complète, notamment au vu de la prise en charge des enfants.

La lutte contre les stéréotypes de genre fait également l'objet du plan d'action national sous rubrique en ce que ces derniers contribuent à pérenniser les situations inégalitaires en restreignant les possibilités perçues d'occuper, par exemple, des postes de direction ou de se présenter à des emplois qui sont traditionnellement associés à un genre spécifique.

Pour ce qui est du sexisme et des violences domestiques, ce sont statistiquement surtout les femmes qui s'en trouvent victimes de sorte qu'il soit, ici encore, nécessaire de prendre les mesures nécessaires afin de parvenir à l'éradication des phénomènes susdits.

Il est indispensable de tenir compte des progrès faits au cours des dernières années, voire décennies. Or, il ressort d'études confectionnées au niveau de l'Union européenne que les progrès accomplis par le Luxembourg ne sont pas aussi importants que dans le reste de l'Union européenne.

Le champ d'action du plan sous rubrique s'avère assez large au vu de la transversalité de la problématique, tout en mettant un accent particulier sur la sensibilisation de la jeunesse afin que la prochaine génération puisse vivre une réalité moins entachée de sexisme et de stéréotypes de genre. Dans ce contexte, il convient de noter que le ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes poursuit une étroite collaboration avec les divers intervenants actifs dans le domaine de l'éducation et de la prise en charge des enfants et adolescents afin de promouvoir le plein épanouissement des jeunes sans tomber victime des stéréotypes de genre, par exemple dans leur orientation scolaire ou professionnelle ; il s'agit ici d'orienter les jeunes en fonction de leurs aptitudes et intérêts non sur base de perceptions et attentes désuètes selon lesquelles telle branche académique ou telle profession serait appropriée pour une personne féminine ou masculine.

L'égalité entre les femmes et les hommes, l'équité sociale, l'absence de violences illégitimes et le droit à l'auto-détermination constituent des requis irréfutables d'une société libre et juste ; ce constat représente la prémisse sur laquelle se base l'intégralité du plan d'action national sous rubrique.

Par conséquent, le plan d'action national pour une égalité entre les femmes et les hommes vise à impliquer tous les acteurs de la société luxembourgeoise dans la promotion de l'égalité entre les genres. Le rôle du législateur, par exemple, consiste en l'implémentation d'un cadre légal propice à instaurer une telle égalité ; comme évoqué ci-dessus, cette mission est à présent accomplie, il s'agit désormais de mettre ce cadre légal en œuvre. Cette mise en œuvre incombe au Gouvernement dont notamment, mais pas exclusivement, le ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes qui assume un rôle coordinateur et communicateur

dans ce contexte. Or, si l'on se réfère à « tous les acteurs de la société luxembourgeoise », l'on ne saura guère se limiter aux organes politiques en ce que les acteurs de la société civile occupent une place prépondérante dans la lutte contre les phénomènes posant obstacle à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il en est ainsi que l'élaboration du plan d'action national sous rubrique s'est effectuée de manière participative, commençant par le débat de consultation ayant eu lieu le 28 mars 2019, passant par des échanges avec les représentations des professionnels des différents secteurs visés ainsi que des représentants des jeunes pour en finir avec une consultation publique ciblant la population générale qui a su recueillir approximativement 1800 réponses.

Ces différentes étapes consultatives trouvent leur aboutissement dans ledit plan d'action national qui se décline autour de sept priorités, nommément :

- « Inciter et soutenir l'engagement citoyen et politique »

Dans ce contexte, le ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes veille principalement à soutenir des acteurs de la société civile par le biais d'un conventionnement et par la tenue d'événements tels l'« *Orange Week* » ou le festival pour jeunes « *Rock de Rack* ». Ici encore, un accent particulier est mis sur la sensibilisation des jeunes, soit directement, soit indirectement en passant par les professionnels des secteurs de l'éducation et de la prise en charge des jeunes.

- « Lutter contre les stéréotypes et le sexisme »

Les stéréotypes liés aux genres sont un phénomène ubiquiste et constituent un inconvénient dans le chef des membres de tous les genres ; à ce sujet, il est fait allusion à certaines professions associées à un genre, comme la profession de l'infirmier, des professions sociales, ou encore à des branches scolaires et académiques traditionnellement associées à un genre, telles les branches dites « *STEM* », acronyme anglophone de « *science, technology, engineering and mathematics* ». Il est en outre fait mention d'études confectionnées ou à confectionner par l'Université du Luxembourg sur le sujet des stéréotypes de genre et du sexisme qui s'inscriront dans une campagne de vulgarisation surtout auprès des chambres professionnelles et des autres organes représentatifs afin de favoriser une certaine prise de conscience dans ce domaine.

- « Promouvoir l'égalité dans l'éducation »

Pour ce qui est de l'éducation, le plan d'action national vise à sensibiliser dès les petits âges aux sujets relevant de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes mise ainsi sur le dialogue direct avec les jeunes afin de promouvoir l'égalité entre les genres et de concevoir des instruments novateurs en la matière. Dans ce cadre, est également portée une attention particulière à la sensibilisation du personnel enseignant, ce particulièrement en ce qui concerne l'orientation professionnelle afin que cette dernière soit le moins possible entachée de stéréotypes de genre.

- « Faire progresser l'égalité professionnelle »

Afin de parvenir à l'égalité entre les genres dans la vie professionnelle, le plan d'action national sous rubrique évoque maintes initiatives telles le programme « Actions positives » et une campagne de sensibilisation à destination des entreprises relative à l'égalité salariale ainsi qu'à l'accès des femmes à des postes de responsabilité.

- « Promouvoir l'égalité au niveau local »

L'oratrice souhaite souligner que les communes représentent des partenaires cruciaux dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et que le ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes tâche d'impliquer celles-ci de plus près dans les processus d'élaboration d'initiatives qui les concernent. Ainsi, il est proposé d'encadrer les communes dans la conception d'un plan d'action communal, d'instaurer une plateforme reprenant certains outils pertinents en la matière et de leur mettre à disposition un conseiller en égalité entre les femmes et les hommes.

- « Lutter contre les violences domestiques »

Dans le domaine de la lutte contre les violences domestiques, l'oratrice mise sur la prévention surtout en ce qui concerne les jeunes et sur une adaptation de la législation aux nouvelles formes de violences, telles celles perpétrées dans les milieux virtuels. La stratégie gouvernementale poursuit ici l'objectif bicéphale de la protection des victimes et de la responsabilisation des auteurs.

- « Encourager le développement d'une société plus égalitaire »

L'implémentation de l'Observatoire de l'égalité des femmes et les hommes permettra de mieux saisir les phénomènes liés aux discriminations de genre au Luxembourg ; le premier sujet d'étude qui incombera audit observatoire sera la distribution des rôles domestiques durant la crise sanitaire et particulièrement les périodes de confinement.

Un élément central du plan d'action national consiste en la mise en question pérenne des stéréotypes de genre qui subsistent à présent et informent de manière subliminale le comportement de tout un chacun ; ces préjugés ont tendance à être transmis d'une génération à la prochaine de manière qu'il soit nécessaire de briser ce cycle par le biais d'une sensibilisation prononcée des plus jeunes.

Un autre sujet auquel l'oratrice compte s'attaquer consiste en le marchéage genré, citant plus spécifiquement l'exemple des jouets dont les publicités insinuent que seuls les membres d'un genre y trouveront du plaisir ; la restriction du choix des enfants sur base de stéréotypes de genre s'avère néfaste quant à leur épanouissement. À cet effet, l'oratrice cherche le dialogue avec la Confédération luxembourgeoise du commerce (ci-après « CLC »), tout en soulignant qu'il s'agit également de sensibiliser les consommateurs.

L'abolition du terme « mademoiselle » et de l'usage du nom du mari dans des formulaires standardisés ainsi que dans le langage courant se présente également comme une priorité de l'oratrice, notant que l'usage d'un langage plus égalitaire et inclusif a nécessairement des répercussions sur la façon de penser de manière à affecter les préjugés subconscients. Dans la même lignée, l'oratrice critique le choix du masculin générique citant l'exemple de la législation en matière du congé de maternité qui vise le « salarié ».

Les stéréotypes de genre se révèlent également dans le domaine des sports, notamment par les associations traditionnelles entre un genre et un sport, tel les hommes avec le football et les sports de combat et les femmes avec la danse et l'équitation. Ici encore, il s'agit d'offrir à tout un chacun la plénitude des options en vue de garantir l'épanouissement de l'intégralité des intervenants.

Le présent plan d'action national propose ainsi maintes pistes qu'il s'agit désormais à mettre en œuvre. L'oratrice tient à souligner que ledit plan d'action national est susceptible d'être adapté dans le futur en ce que l'égalité entre les femmes et les hommes constitue un processus en mutation perpétuelle. Par conséquent, est prévue une évaluation au bout de trois années afin de moduler les contenus suivant les développements en la matière.

Monsieur le Président Dan Biancalana (LSAP) se félicite du caractère évolutif du plan d'action national.

Madame Chantal Gary (déi gréng) s'interroge sur les progrès observés au Luxembourg en comparaison avec les autres États de l'Europe.

Madame la Ministre Taina Bofferding note que le Luxembourg dénote un niveau de progrès légèrement plus faible que la moyenne européenne tout en demeurant à un niveau assez élevé concernant l'égalité entre les femmes et les hommes en termes absolus.

Madame Francine Closener (LSAP) salue les initiatives dans la recherche et la quantification des phénomènes en matière de l'égalité entre les genres faisant notamment référence à la collaboration avec l'Université du Luxembourg ainsi qu'à l'instauration de l'Observatoire de l'égalité des femmes et les hommes. À ce sujet, l'oratrice désire savoir s'il existe des études, voire des projets d'études traitant de la surreprésentation des femmes dans les professions de l'enseignement, surtout pour ce qui est de l'enseignement de bas âge, et de son impact sur la perception des genres parmi les jeunes concernés.

Madame la Ministre Taina Bofferding indique que des études sur les stéréotypes parmi les populations plus jeunes est en cours d'élaboration et tient à mettre l'accent sur l'importance que revêt l'analyse scientifique des phénomènes relatifs à l'égalité entre les genres à ses yeux, faisant référence audit observatoire, qui poursuivra exactement cet objectif une fois mis en place. Est également évoqué le projet « *Männer an der ausserschoulescher Kannerbetreuung* » visant à promouvoir l'implication des hommes dans l'éducation non formelle des enfants.

Monsieur David Wagner (déi Lénk) souhaite d'emblée attirer l'attention à l'écart important entre la situation légale et celle qui relève du factuel en termes d'égalité des genres. Dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes, il s'agit non seulement de s'attaquer aux aspects symboliques, tels la lutte contre les stéréotypes, qui se présente certes comme cruciale, mais également de se pencher sur les aspects dits « durs », visant les progrès à faire sur le fonds ; l'orateur se voit confirmé dans cette conception par la grève des femmes ayant eu lieu le 7 mars 2020 et qui a su recueillir une participation considérable en particulier de la part des femmes engagées dans les secteurs du nettoyage, de l'enseignement ainsi que des aides et soins.

Lesdits secteurs représentent les domaines d'activités faisant preuve d'une surreprésentation des femmes ce qui crée, aux yeux de l'orateur, un milieu propice à l'exploitation ; un moyen de renforcer la protection desdites travailleuses serait, par exemple, d'introduire la possibilité d'introduire des recours collectifs. L'orateur désire mettre l'accent sur le fait que la Chambre des Députés a elle-même recours à de tels entreprises en sous-traitant notamment les services de nettoyage. Selon l'orateur, l'on ne pourra guère s'en passer de faire des progrès considérables en matière du droit du travail en vue de protéger les travailleuses vulnérables œuvrant dans les secteurs précités.

Madame la Ministre Taina Bofferding note que l'instauration de l'Observatoire de l'égalité des femmes et les hommes permettra de mieux cerner les enjeux posés en matière de l'égalité entre les genres dans le domaine de l'emploi afin d'orienter par la suite les efforts gouvernementaux. Dans ce contexte, il est fait mention des secteurs, comme ceux du nettoyage et de la construction, qui dénotent une forte surreprésentation des femmes voire des hommes respectivement ; phénomène que l'oratrice qualifie de ségrégation genrée. Il en demeure également que l'écart salarial entre les hommes et les femmes pour un travail identique s'élève toujours à 5,5% au détriment des dernières. Par conséquent, l'oratrice indique vouloir, dans un premier temps, contribuer à l'élucidation des phénomènes relatifs à l'égalité entre les genres dans les milieux professionnels avant de se concerter avec le

ministre ayant le Travail et l'Emploi dans ses attributions en vue d'élaborer des mesures précises.

L'oratrice tient à ajouter que le dialogue étroit avec les représentants de la société civile et le contact avec la Chambre des Salariés s'avère incontournable pour la mise en œuvre du présent plan d'action national ; il est notamment fait allusion au soutien à apporter aux délégués à l'égalité.

Madame Françoise Hetto-Gaasch (CSV) revient sur le sujet de la surreprésentation des femmes dans certains secteurs et se demande si Madame la Ministre Taina Bofferding conçoit de proposer des mesures incitatives tangibles, voire d'introduire des quotas afin d'en finir avec la sous- et surreprésentation.

Ensuite, l'oratrice souhaite s'enquérir au sujet de la refonte du programme « Actions positives ».

Madame la Ministre Taina Bofferding signale que le ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes vise notamment à intervenir au niveau de l'orientation professionnelle afin de promouvoir le placement davantage d'hommes dans des postes disproportionnément occupés par des femmes, comme cela est le cas dans l'enseignement et l'éducation non formelle ; l'oratrice fait ici encore référence au projet « *Männer an der ausserschoulescher Kannerbetreuung* ». L'inverse est également le cas pour les métiers traditionnellement exercés par des hommes, tels ceux de policier ou de sapeur-pompier. L'oratrice tient à ajouter que, pour ce qui est de l'enseignement fondamental, l'on s'est aperçu que, tandis que le personnel est majoritairement constitué de femmes, les organes décisionnels le sont disproportionnément des hommes de manière qu'il soit indispensable de promouvoir la mixité à tous les échelons.

Quant au programme « Actions positives », les échos des participants ont fait entendre que le programme apparaît, par moments, excessivement fastidieux ; le ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes compte dès lors retravailler ce dernier afin que sa complétion soit moins astreignante. De plus, à l'heure actuelle, il est loisible aux participants de compléter le programme à plusieurs reprises sans qu'il soit pour autant adapté au vu des résultats de la participation précédente. Par conséquent, un participant récurrent verra, une fois la refonte aboutie, son programme adapté en vertu des premiers résultats ; il est, par exemple, songé à se focaliser sur les faiblesses discernées lors du premier parcours. Il est également prévu de proposer une plateforme vouée à favoriser les échanges entre les participants afin que ceux-ci puissent s'inspirer réciproquement.

Monsieur François Benoy (déi gréng) salue les efforts de Madame la Ministre Taina Bofferding et s'interroge plus particulièrement sur l'impact de la crise sanitaire et du confinement sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

De plus, l'orateur désire obtenir des renseignements sur les moyens d'action dont Madame la Ministre Taina Bofferding dispose en matière de la lutte contre l'inégalité salariale, notamment en ce qui concerne une implication possible de l'Inspection du travail et des mines (ci-après « ITM »).

Finalement, l'orateur souhaite savoir quelles initiatives législatives Madame la Ministre Taina Bofferding compte entreprendre en ce qu'il ne suffit guère de se fier uniquement à un plan d'action national ou des campagnes de sensibilisation ; ceci notamment en vue des élections communales et de la participation politique réduite des femmes.

En ce qui concerne la participation politique des femmes, Madame la Ministre Taina Bofferding note qu'elle compte intervenir auprès des partis politiques afin de se concerter en

vue de l'établissement des listes électorales communales en ce que ce sont ces derniers qui sont responsables du recrutement de personnes qui souhaitent se porter candidat à des élections. Est entre autres fait allusion à des projets de mentorat implémentés dans le secteur privé que l'on pourrait, le cas échéant, tenter de transposer au cadre des partis politiques.

Pour ce qui est de l'égalité salariale, l'oratrice précise qu'elle se trouve en étroite collaboration avec le ministre ayant le Travail et l'Emploi dans ses attributions en vue de la sensibilisation des différents acteurs impliqués, par exemple, par le biais d'une brochure vulgarisant la possibilité d'intenter des recours en justice afin de faire valoir son droit à l'égalité salariale. L'oratrice poursuit de même des échanges avec les représentations syndicales et la Chambre des Salariés ainsi que les représentants du patronat.

L'étude portant sur l'impact de la crise sanitaire et du confinement sur la distribution des tâches au sein d'un ménage est une des préoccupations du ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes. Il ressort ainsi que ce sont principalement les femmes qui ont recours au congé pour raisons familiales en cas de mise en quarantaine ou d'isolement d'un enfant. Néanmoins, il s'impose de ne pas se fier exclusivement aux chiffres, mais de s'intéresser aux origines qui les sous-tendent. La généralisation du télétravail nécessite également d'être étudiée en ce qu'il ne s'agit aucunement de considérer le télétravail comme moyen adéquat pour les femmes qui s'occupent des enfants en parallèle de leurs journées de travail ; dépeindre le télétravail comme moyen propice à réunir les vies professionnelle et privée dans le chef des femmes serait au détriment de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Monsieur le Président Dan Biancalana (LSAP) souhaite s'enquérir au sujet de l'initiative « *Female board pool* », répertoire reprenant des femmes prêtes à occuper des fonctions dirigeantes dans le secteur privé, et de la vulgarisation de celle-ci auprès des intervenants ciblés.

Madame la Ministre Taina Bofferding précise que le « *Female board pool* » est alimenté par des femmes qui se présentent elles-mêmes et que l'on ne procède dès lors pas à un appel à participation. À présent, environ 700 femmes figurent dans ledit répertoire ; il s'agit dorénavant de faire connaître son existence aux acteurs concernés et de promouvoir le recours à ce dernier.

Dans le contexte du débat de consultation sur le service public dans les médias du 14 juillet 2020, Madame Francine Closener (LSAP) s'interroge sur la représentation des femmes dans les médias faisant notamment référence à la mission de service public attribuée à CLT-UFA et RTL GROUP ; serait-il envisageable d'introduire une clause visant la représentation égalitaire des femmes et des hommes dans l'intégralité des contenus produits par le prestataire du service public dans la convention qui lie le dernier à l'État luxembourgeois ?

Madame la Ministre Taina Bofferding note qu'il lui parviennent souvent des réclamations visant notamment la représentation limitée des événements sportifs féminins dans la couverture médiatique ; ce manque de visibilité entraîne une perception biaisée de la réalité que l'on se doit de combattre. Ainsi, l'oratrice compte intervenir auprès du Conseil de presse afin de s'échanger sur une éventuelle modification du code de déontologie applicable en ce sens. De même, l'oratrice a l'intention de saisir le Conseil de la publicité du Grand-Duché de Luxembourg au sujet de la représentation des genres dans les publicités.

2. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

*

Luxembourg, le 10 octobre 2022

Le Secrétaire-administrateur,
Noah Louis

Le Président de la Commission des Affaires intérieures
et de l'Egalité entre les femmes et les hommes,
Dan Biancalana

Annexe : Plan d'action national pour une égalité entre les femmes et les hommes